



agressée à mon domicile rappel à la loi je n'ai exercé aucune violence contre l'agresseur

Par **Résilience**, le **02/09/2020 à 21:39**

J'ai été **agressée à mon domicile**, une **blessure à la tête, ITT 10 jours**, j'ai déposé plainte, la gendarmerie a refusé ma plainte et j'ai donc dû le faire par internet. J'ai dû attendre 2 semaines avant de déposer plainte. Suite à ma plainte mon agresseur a été convoqué à la gendarmerie, a prétendu que c'était moi qui l'avait frappé, l'agresseur s'était fait entre temps prescrire une ITT de 4 jours pour violence ? j'ai demandé au gendarme, comment peut-on exercer des violences physiques sur quelqu'un sans laisser de traces, puisque je ne l'ai même pas touché. J'ai écopé d'un rappel à la loi, alors que je n'ai exercé aucune violence contre cette personne. La gendarmerie n'a pris en compte que sa déposition, alors que cette personne m'a agressée chez moi???le gendarme m'a dit qu'elle avait également eu un rappel à la loi, mais je ne sais pas si c'est vrai, ce qui est scandaleux. Je suis indignée. Comment obtenir le rapport de gendarmerie et les pièces à conviction car il y a des zones d'ombres dans cette affaire. Les conseils sont les bienvenus.

Par **Visiteur**, le **02/09/2020 à 21:54**

BONJOUR...(merci de respecter les CGU svp).